

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 1er octobre 2025 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Pierre Nelson Renaud	Maire
Monsieur Richard Poirier, Conseiller	poste n° 1
Madame Marie Gagnon, Conseillère	poste n° 2
Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller	poste n° 3
Monsieur Gilles Rathier, Conseiller	poste n° 5
Monsieur Jacques Gour, Conseiller	poste n° 6

Aussi présentes :

Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d’assemblée.

Informations du maire

Note au procès-verbal Nous vous informons que cette séance est enregistrée à des fins de suivi et de documentation.

Note au procès-verbal Pour le bon déroulement de la séance, merci de bien vouloir éteindre vos téléphones cellulaires.

1. Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l’ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025
- 2.2 Délai de transmission des documents de la prise de décision
- 2.3 Adoption des prélèvements, des comptes payés et à payer au 30 septembre 2025
- 2.4 Adoption de l'état des revenus et dépenses, du journal des salaires et du bilan au 30 septembre 2025
- 2.5 Frais de défense et mandat d’un avocat
- 2.6 Ajout des sous-catégories au rôle triennal d’évaluation

3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Achat d’abrasif- période hivernale

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

7. Sécurité Incendies et Sécurité civile

8. Hygiène du milieu & Environnement

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR25-10-190

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, constate qu’il y a quorum et que 6 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h.

MD AR25-10-191

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU’il n’y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR25-10-192

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du mois de septembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n’ayant pas voté.

Note au procès-verbal

L'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être mise à la disposition des membres du conseil au plus tard 72 heures avant l’heure fixée pour le début de la séance, sauf en situation exceptionnelle. Comme la séance est prévue le 1er octobre, la documentation en lien avec les finances a été transmise le 29 septembre 2025, soit un délai de seulement 48 heures.

MD AR25-10-193

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 30 septembre 2025 et recommande l’approbation;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 115 787.77\$, des prélèvements de 50 091.68\$, les comptes à payer de 37 051.53\$ ainsi que les salaires nets payés de 53 536.79\$ en date du 30 septembre 2025 pour les chèques n^{os} 5779 à 5835, les prélèvements n^{os} 1188 à 1205 et les salaires nets du mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR25-10-194

ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU BILAN, DU JOURNAL DES SALAIRES ET DES RAPPORTS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, du rapport des revenus et dépenses, du bilan et des rapports comparatifs au 30 septembre 2025;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU d'adopter le journal des salaires, le rapport des revenus et dépenses, les rapports comparatifs et le bilan au 30 septembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR25-10-195

ADOPTION DES FRAIS DE DÉFENSE ET MANDAT D'UN AVOCAT-CONGÉDIEMENT DU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET PLAINTÉ AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (TAT)

ATTENDU QUE le conseil a procédé au congédiement du contremaître des travaux publics;

ATTENDU QUE ce dernier a déposé une plainte auprès du Tribunal administratif du travail (TAT);

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer sa représentation et sa défense dans ce dossier;

ATTENDU QUE le conseil doit mandater un avocat afin de représenter la municipalité et de défendre ses intérêts devant le Tribunal administratif du travail;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU :

D'adopter les frais de défense relatifs au dossier de congédiement du contremaître des travaux publics et de sa plainte au Tribunal administratif du travail;

De mandater M^e André Giroux du cabinet DHC, avocats, afin de représenter la municipalité et d'assurer la défense de ses intérêts dans ce dossier;

D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR25-10-196

POUR ÉTABLIR DES SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES DANS LA CATÉGORIE D'IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS (INR)

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi no 39 par le gouvernement du Québec offrant la possibilité aux municipalités d'instaurer des sous-catégories d'immeubles dans le rôle d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro MDAR25-04-074 adoptée par le Conseil municipal de Denholm le 8 avril 2025 exprimant son intention de procéder à l'établissement de sous-catégories ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Denholm d'aller de l'avant avec l'établissement officiel de sous-catégories au rôle d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'établir des sous-catégories résidentielles dans la catégorie résiduelle qui permet d'établir un taux de taxation pour les immeubles résidentiels se dissociant du taux de base général ;

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité d'informer les évaluateurs des sous-catégories et catégories qu'elle entend établir ;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU de créer des sous-catégories afin de permettre, le cas échéant, l'application de taux de taxation distincts si le conseil en exprime la volonté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES.

MDAR25-10-197

VOIRIE HIVER - COMMANDE DE SABLE AB-10

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de quatre mille cinq cents (4 500) tonnes métriques (TM) de sable AB-10 pour effectuer le sablage des routes pour la période hivernale;

ATTENDU QUE les autres sablières contactées n'ont pas la disponibilité de ce type de sable;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission, soit au prix de 8,50 \$ par tonne métrique, de la Sablière VGF, pour un total de 38 250,00 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE la Sablière VGF est une entreprise locale;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'achat de 4 500 tonnes métriques de sable AB-10 de la Sablière VGF, et ce, au prix de 8,50 \$ par tonne métrique (TM).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

TRANSPORTS, TRAVAUX PUBLICS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE-SOCIALE, LOISIRS ET CULTURE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal Le Maire informe les membres du conseil que le rapport sur les activités du mois de septembre 2025 du service incendie

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal Le maire informe les citoyens que l'élection générale aura lieu le 2 novembre 2025 de 10h à 20h et que le vote par anticipation aura lieu le 26 octobre 2025 de 12h à 20h.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal Une période de question a eu lieu.

MD AR25-10-198 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h19

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Pierre Nelson Renaud, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 1^{er} jour d'octobre 2025

Pierre Nelson Renaud, Maire
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Sara Turpin, Directrice générale, Greffière-trésorière de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 1^{er} jour d'octobre 2025

Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière
Municipalité de Denholm

